

Les PGSSE en Hauts-de-France



Lettre d'information N°4 // JUIN 2025

FORMATIONS CNFPT



L'ARS et le Cnftpt (centre de formation de la fonction publique territoriale) ont mis en place un partenariat depuis 2023 pour proposer des formations sur les PGSSE destinées aux agents des collectivités territoriales. En 2025, de nouvelles formations sont organisées dans la région Hauts-de-France.

2 types de formations sont proposés pour les agents territoriaux :

- **Une formation sur deux jours pour les collectivités souhaitant élaborer leur PGSSE en interne**, sans passer par un prestataire externe. **Objectif** : s'acculturer à la démarche PGSSE, comprendre comment réaliser sa rédaction et assurer sa mise à jour dans une démarche d'amélioration continue.

Dates proposées :
12 et 13 juin 2025 à Lille
16 et 17 octobre 2025 à Arras

- **Une formation sur une journée pour les collectivités souhaitant se faire accompagner par un bureau d'études** (ou autres

structure) pour l'élaboration du PGSSE. **Objectif** : s'acculturer à la démarche PGSSE, disposer de conseils pour la rédaction du cahier des charges pour recruter un bureau d'études, favoriser la participation des agents de la collectivité (équipes terrains...) à l'élaboration du PGSSE.

Date proposée :
24 septembre 2025 à Arras

Pour avoir plus d'informations sur les formations et/ou pour procéder à votre inscription, rdv sur le site du CNFPT en

[cliquant ici](#)

Bilan de l'enquête sur le déploiement des PGSSE en Hauts-de-France

L'ARS HDF a réalisé fin 2024, avec l'appui du pôle Aquanova, une enquête auprès de l'ensemble des collectivités gestionnaires d'eau potable de la région.

Objectifs : faire un état des lieux de l'avancement de la mise en œuvre des PGSSE sur la région et cibler les éventuels freins à leur mise en place.

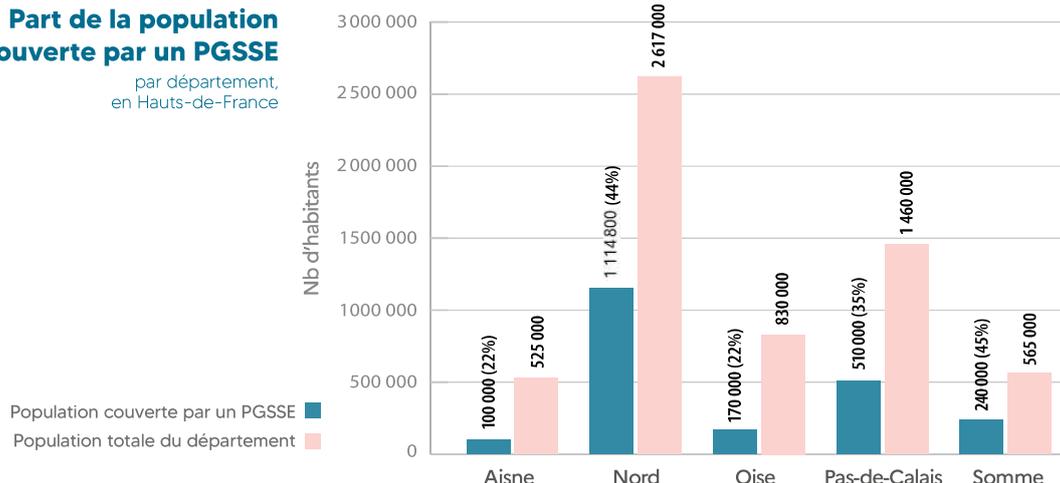
[Consultez les résultats de l'enquête](#)

62 PGSSE
en cours de réalisation
ou totalement réalisés
en HdF

**2 millions
d'habitants**
des HdF sont couverts
par un PGSSE, soit 37%
de la population.

Part de la population couverte par un PGSSE

par département,
en Hauts-de-France



QUELLE AIDE FINANCIÈRE POUR LES PGSSE ?

Les deux agences de l'eau présentes sur le territoire des Hauts-de-France peuvent apporter une aide financière aux collectivités dans la réalisation d'études pour le PGSSE



TAUX MAXIMAL D'AIDES

50% des études nécessaires à l'élaboration du PGSSE

Pour consulter les modalités de dépôt d'une demande d'aide [Cliquez-ici](#)

CONTACT

Mail : recevabilites@eau-artois-picardie.fr
Tél. 03 27 99 90 28



TAUX MAXIMAL D'AIDES

80% des études nécessaires à l'élaboration du PGSSE comprenant a minima le volet ressource de la démarche

Pour consulter les modalités de dépôt d'une demande d'aide [Cliquez-ici](#)

CONTACT

Mail : dvo@aesn.fr
Tél. 03 44 30 41 00

Retour sur le premier atelier d'échange de la Communauté PGSSE des Hauts-de-France

Un premier atelier d'échange sur une étape fondamentale de la réalisation du PGSSE, l'identification et la cotation des risques, s'est déroulé le 14 janvier 2025.

Les participants ont pu assister à une présentation réalisée par la Saur introduisant la méthodologie préconisée par le guide de l'Astee^{*} permettant d'identifier et de coter les risques présents sur le périmètre du système d'alimentation en eau potable (Module 3 de la méthodologie Astee).

1 IDENTIFICATION DES DANGERS

• **Recensement des dangers** : Identifier tous les dangers potentiels qui pourraient affecter la qualité de l'eau selon leur nature (contaminants chimiques, biologiques, physiques).

• **Analyse des événements dangereux** : Examiner les situations ou événements susceptibles de provoquer ces dangers (pannes d'équipement, erreurs humaines, incidents naturels).

* <https://www.astee.org/publications/initier-mettre-en-place-faire-vivre-un-pgsse/>

2 ÉVALUATION DES RISQUES

• **Cotation des risques** : Utiliser une grille de cotation pour évaluer la probabilité d'occurrence d'un incident dangereux et sa gravité afin de hiérarchiser les risques en fonction de leur impact potentiel sur la sécurité sanitaire de l'eau.

• **Priorisation des risques** : Classer les risques selon leur cotation pour déterminer les priorités d'action (ex : améliorations technologiques, procédures opérationnelles, formations du personnel). Les risques les plus élevés nécessitent des mesures de maîtrise immédiates.

Un temps d'échange a ensuite porté sur l'appui d'experts de plusieurs domaines pour un diagnostic exhaustif des dangers du PGSSE.

Le replay de cet atelier d'échange est disponible sur le site de la Communauté PGSSE des Hauts-de-France.

Pour rejoindre la communauté et être informé de la tenue des prochains ateliers d'échange, merci de contacter : chloe.cavrot@poleaquanova.fr

LES CAPTAGES SENSIBLES

Fin mars 2025, la ministre chargée de l'écologie a diffusé la Feuille de route 2025 du Gouvernement pour la protection des captages d'eau potable : [à consulter ici](#)

Il y est rappelé qu'il est crucial de préserver les ressources en eau vis-à-vis des pollutions diffuses, aussi bien celles déjà connues comme les nitrates et pesticides (à l'origine de la fermeture de plus de 14 000 captages en France depuis les années 1980) que les nouvelles substances progressive-

ment recherchées (PFAS...). Par ailleurs, la situation est aujourd'hui exacerbée dans le contexte du changement climatique qui, en abaissant le niveau des nappes phréatiques, augmente mécaniquement la concentration en polluants. C'est pourquoi a été définie dans la réglementation (article L. 211-11-1 du code de l'environnement), une nouvelle catégorie de captages : **les captages sensibles**. La définition précise des captages sensibles (paramètres et seuils à considérer) sera apportée

par un arrêté ministériel attendu en fin d'année, après une phase de concertation avec les parties prenantes (représentants des collectivités, du secteur agricole, des consommateurs...) tout au long de l'année 2025. Par la suite, toute collectivité responsable d'un captage sensible devra contribuer à la gestion et à la préservation de la ressource en eau en élaborant et en mettant en œuvre un plan d'actions (ce plan d'actions constituera le PGSSE-volet ressource du captage sensible concerné).

